



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 5077

Texte de la question

M Jean-Claude Bois demande à M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace si des mesures de reclassement en faveur des vérificateurs des services de la distribution et de l'acheminement de la poste sont prévues. Cette catégorie de personnel s'estime en effet exclue depuis dix ans de toute mesure de revalorisation et souhaite que la reconnaissance de sa spécificité passe par l'établissement d'un échancier qu'elle estime ne plus pouvoir être différée.

Texte de la réponse

Reponse. - Le reclassement en catégorie A des vérificateurs de la distribution et de l'acheminement, nécessite en particulier par le renforcement des missions des établissements dans le cadre de la déconcentration des responsabilités, est une des priorités de la politique de personnel de la poste depuis de nombreuses années. Le décret n° 88-990 du 17 octobre 1988 autorisant à titre temporaire le recrutement des inspecteurs des postes et télécommunications, branche service d'exploitation (postes et services financiers), commerciaux et administratifs parmi les fonctionnaires du corps des vérificateurs des services de la distribution-acheminement, organise ce reclassement. Ces dispositions statutaires précisent que, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication du décret et dans la limite d'un contingent annuel d'emplois fixe par arrêté conjoint des ministres chargés respectivement du budget, de la fonction publique et des postes et des télécommunications, les inspecteurs de la branche « service d'exploitation, commerciaux et administratifs » pourront être recrutés par concours spécial ouvert aux fonctionnaires du corps des vérificateurs comptant quatre ans de services effectifs dans ce corps au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Les candidats recus aux concours spéciaux seront immédiatement titularisés dans le grade d'inspecteur. Pour permettre la mise en œuvre de cette réforme statutaire, la transformation de deux cents emplois de vérificateur en emplois d'inspecteur a été programmée et inscrite au budget. Un premier concours sera organisé le 30 janvier 1989.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5077

Rubrique : Postes et télécommunications

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3147